



L'assurance
scolaire
de votre enfant

CHERS PARENTS

Nous vous informons avoir souscrit un contrat d'assurance auprès de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, 1er assureur de l'enseignement privé.

Ce contrat collectif protège tous les enfants scolarisés dans notre établissement.
Votre enfant est protégé à chaque instant et en toutes circonstances (accident, blessures...) qu'il soit à l'école, à la maison ou à des activités extra-scolaires !

Dès le 1er jour de la prochaine rentrée, votre enfant bénéficiera d'une protection optimale en toutes circonstances, 24h sur 24 et 7 jours sur 7. Retrouvez les avantages de ce contrat dans la documentation de la Mutuelle Saint-Christophe assurances.

> Téléchargez la documentation

Dès juillet 2023, rendez-vous sur [l'Espace Parents](#) de la Mutuelle Saint-Christophe assurances pour obtenir des réponses à toutes vos questions sur l'assurance scolaire, télécharger et imprimer l'attestation d'assurance de votre enfant, ou encore déclarer un accident en ligne.